



Le Courriel

LA FORMATION SYNDICALE FÉDÉRALE 2020



Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture
263 rue de Paris - Case 544 - 93515 Montreuil cedex

« Savoir c'est s'émanciper. »

Benoît Frachon

Quel que soit le gouvernement en place, nous avons et aurons toujours à défendre nos droits individuels et collectifs contre les attaques qui visent à les affaiblir, voire à les éradiquer. Il n'y a donc que deux devenirs possibles : soit la démocratie dans le travail et l'émancipation, soit la soumission et l'exploitation.

« **Quiconque néglige sa formation se voue inéluctablement à la stagnation, et plus... au recul.**

Benoît Frachon

Cette défense de nos intérêts, quels que soient l'employeur-se et le statut dans le travail, ne peut donc être effective sans deux préalables. D'une part, notre syndicalisme doit créer les conditions de la pensée collective, celles du débat organisé pour permettre l'action revendicative du plus grand nombre. D'autre part, chaque syndiqué-e, quel que soit son niveau de responsabilité dans l'organisation, doit pouvoir disposer des outils pour pouvoir intervenir à tous les niveaux de ce processus, et ce, quelle que soit la situation.

Répondre à ces deux enjeux passe, de façon incontournable, par la formation syndicale outil majeur pour assurer les moyens de s'organiser, d'analyser, de revendiquer, de co-construire les démarches et actions collectives nécessaires afin de gagner.

C'est pourquoi chaque syndiqué-e a droit à la formation syndicale.

C'est pourquoi chacune de nos organisations, de nos syndicats se doit de réfléchir et de construire la formation collective.

Chaque syndiqué-e, en concertation avec son syndicat, peut construire son parcours de formation syndicale.

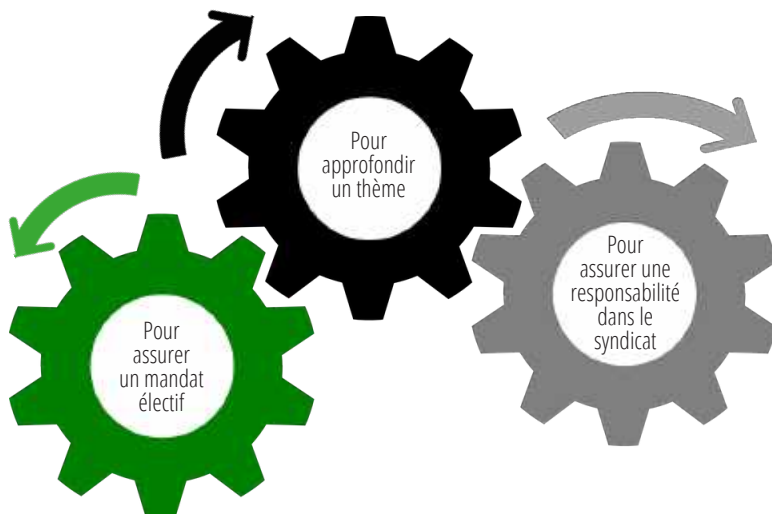
Il s'appuie sur les formations générales : (syndicat, FERC et Union Locale), niveau 1 et 2 (Union Locale et Union Départementale), formation permanente (confédération) et sur les formations spécifiques organisées par toutes les structures de la CGT dont la FERC.

Ce Courriel présente le calendrier et le contenu du plan fédéral de formations ainsi que diverses informations sur les stages organisés par l'UGICT* et la confédération.

*UGICT : Union Générale des Ingénieurs Cadres et Techniciens



Le parcours du·de la syndiqué·e



**OUTILLER À LA
RESPONSABILITÉ**

ACTEUR·TRICE TOUTE SA VIE

**OUTILLER AU
MANDAT**

Secrétaire général
Collectif de direction
Formateur·trice
Délégué·e syndical
Politique financière

IMPULSER
la démarche de la CGT

DÉVELOPPER
la CGT

PARTICIPER
à la vie de la CGT

CHSCT, CSE, CSSCT,
CTE, CAP, CT...
Conseiller·e prud'homme
Conseiller·e du·de la salariée
Défenseur·se syndical
Administrateur·trice salariée
CPAM, URSSAF, CAF

S'IMPLIQUER DANS LA CGT

Pour tous les syndiqué·es, dès l'adhésion

DÉCOUVRIR LA CGT

Pour tou·tes les salarié·es



**Inscrivez-vous à ces formations !
Faîtes-les connaître aux syndiqué-es !**

« Ce qui manque à l'ouvrier, c'est la science de son malheur ; c'est connaître les causes de sa servitude, c'est de pouvoir discerner contre quoi doivent être dirigés ses coups. »

Fernand Pelloutier

Qui finance les différents frais ?

La formation est un investissement pour l'avenir, un enjeu de société pour toutes les travailleuses. C'est pourquoi l'ensemble des frais de formation, y compris transport, hébergement et restauration est pris en charge par les organisations syndicales de la CGT.

Le-la syndiqué-e qui participe à une formation FEREC n'a donc aucun de ces frais à payer. Généralement, il-elle doit avancer les frais de transport qui lui sont remboursés sur place.

Pour les salarié-es relevant du droit public, le salaire reste à la charge de l'employeur-se.

Dans le secteur privé, le maintien de salaire est de droit. L'employeur-se peut déduire le montant correspondant de sa cotisation (0.016 % de la masse salariale) pour le fonds paritaire à la formation syndicale.

LES FORMATIONS ORGANISÉES PAR LA FEREC AU CENTRE DE FORMATION BENOÎT FRACHON :

80 % des frais sont pris en charge par « la CGT formation syndicale » (confédération). Les 20 % restant sont partagés entre :

➔ La fédération pour les stages se déroulant à Courcelle qui prend en charge le forfait pédagogique et l'organisation syndicale.

➔ Les Unions nationales et/ou les syndicats financent une partie des frais de participation à l'hébergement et à la restauration. **Aussi, nous exigeons pour toute participation à un stage, la validation du syndicat.**

La FEREC prend en charge la totalité des frais liés aux formations d'accueil qu'elle organise notamment dans le complexe de Montreuil.

Formations UFSE et formation générale CGT

L'UFSE (Union Fédérale des Syndicats de l'Etat) et la Confédération financent intégralement les formations qu'elles organisent.

Voir le site www.ufse.fr

Formations UGICT

Il faut prendre contact directement avec l'UGICT. Parfois, il est demandé une participation financière au syndicat.

. Une formation vous intéresse ?

. Votre syndicat veut en organiser une mais n'a pas les moyens financiers ?

CONTACTEZ LA FEREC !



Qui doit faire quoi ?

Entre 2 et 3
mois avant

Le·la syndiqué·e

Fait une
demande
d'autorisation
d'absence pour
formation
économique,
syndicale et
sociale

Envoie sa fiche
d'inscription
validée par son
syndicat (ou
union) à la
Fédération

S'engage
à suivre la
formation

Entre 1 et 2
mois avant

Le syndicat ou l'union de syndicats

Valide
l'inscription
auprès de la
Fédération

S'engage à
régler les frais
inhérents à la
formation

Veille à la
participation
du·de la
syndiqué·e

A partir d'1
mois avant

La Fédération

Envoie la
confirmation au·à
la syndiqué·e

Veille à la
tenue du dossier
administratif en
vue d'un contrôle
éventuel

Avant la formation

Modèle de lettre

Les demandes de congés de formation économique, sociale et syndicale

Le congé est accordé sur demande des salarié-es. Il est de droit.

La demande doit être faite par écrit et sur papier libre au/à la chef-fe de service ou au directeur-trice ou à l'employeur-se le plus tôt possible et au moins 30 jours avant le début de la formation.

Dans la fonction publique, contrairement aux demandes d'autorisation d'absence pour des réunions syndicales, toute demande de convocation par votre hiérarchie est un abus de pouvoir.

Par contre, à la fin du stage, il sera remis un certi-

ficat de présence à tous les stagiaires que ceux-ci et celles-ci remettront à leur hiérarchie.

Le congé est réputé accordé :

- en l'absence de réponse au plus tard 15 jours avant le début du stage, dans la fonction publique.

- 8 jours après la demande s'il n'y a pas de réponse, dans le secteur privé.

Dans le secteur privé vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.



Nom Prénom

Adresse professionnelle

Adresse personnelle

Date

à monsieur ou madame le/la directeur-ric
Entreprise ou administration
Adresse

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale.

Madame ou Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'établissement (de l'entreprise) du (mettre date) au (mettre date) conformément (mettre la mention appropriée 1 ou 2) :

1) aux articles L.2145-5 et suivants du Code du Travail, (pour le secteur privé)

2) au décret n° 84-474 du 15 juin 1984 (pour la fonction publique d'État)

en vue de participer à un stage de formation économique, sociale et syndicale, organisé par « La formation syndicale CGT » (ou l'institut de...) qui est un organisme agréé.

Cette formation aura lieu (mettre le lieu)

Je vous ferai parvenir un certificat de présence à l'issue du stage.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, madame ou monsieur la/le directrice-eur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

Le centre de formation syndicale de la CGT Benoît Frachon

La majorité des formations organisées par la fédération se déroulent au **centre de formation syndicale de la CGT Benoît Frachon**.

Il est situé dans la région Île-de-France sur la commune de Gif-sur-Yvette (91), au lieu-dit de Courcelle.



À la station Courcelle, prendre le passage souterrain, puis continuer jusqu'au 12 de la Rue Fernand Léger.

Formations FERC

Formation syndicale, Journées d'étude, journées d'information

La fédération co-construit, avec les syndicats, les collectifs locaux, et sur leur demande, des formations ou des journées d'étude ou d'information, qui peuvent avoir lieu à Courcelle ou en territoire.

Pour cela, une condition indispensable.

Les syndicats ou les collectifs doivent :

- définir leurs besoins
- fixer leurs objectifs
- trouver un lieu de formation
- garantir la présence d'un nombre minimum de stagiaires pour une bonne dynamique de stage.

Les thèmes retenus peuvent porter sur :

- les conditions de l'exercice d'un mandat, de responsabilités en général ;
- l'animation collective d'un syndicat ;
- la politique financière, vie syndicale ;
- l'approfondissement d'un thème revendicatif ;
- les retraites et pensions ;
- le travail, la santé, les conditions de travail..



La FERC forme les élu-es et mandaté-es CSSCT ou CHSCT, avec un financement par l'employeur-se privé et public. Ces journées peuvent aussi se tenir à Montreuil ou en territoire.



Formations d'accueil des syndiqué·es de la région parisienne



6 et 7 février 2020
9 et 10 avril 2020
23 et 24 juin 2020
17 et 18 novembre 2020



Publics concernés :

- . Syndiqué·es de la région parisienne
- . nouveaux syndiqué·es
- . camarades qui n'ont jamais suivi de formation syndicale.

Objectifs :

Découvrir physiquement la CGT, se sentir chez soi à la CGT, connaître sa démarche pour y prendre toute sa place.

Cette formation d'accueil n'est qu'une des facettes de l'accueil qu'est en droit de recevoir tout nouveau syndiqué·e à la CGT, quels que soient son âge, son expérience syndicale, professionnelle, ses mandats... **La FERC encourage vivement chaque nouveau syndi-**

qué·e à suivre cette formation.

Elle se situe après l'accueil dans le syndicat, étape essentielle pour connaître ses attentes, ses besoins, ses envies d'engagement et d'investissement et lui permettre de prendre toute sa place dans son syndicat, dans la CGT.

Elle ne se substitue pas à une formation courte apportant des éléments ponctuels, techniques correspondant à chacun des secteurs professionnels de la FERC (statuts, code du travail, les CCN, les IRP...).

Pas de cours magistraux dans ce stage ! Non, **le nouveau ou la nouvelle syndiqué·e est au cœur de la formation, c'est lui/elle qui enquête. C'est lui/elle qui fait découvrir aux autres. C'est lui/elle qui va à la rencontre, qui interroge.** Et elles sont nombreuses, les rencontres ! L'URIF, la fédération, l'IHS, l'Avenir social, Indécosa, le DLAJ*, les collectifs fédéraux et confédéraux...



* **URIF** : Union Régionale d'Ile de France

* **IHS** : Institut d'Histoire Sociale

* **Avenir social** : Association de solidarité de la CGT

* **Indécosa** : Institut de Défense des Consommateurs salariés

* **DLAJ** : Droit Liberté et Action Juridique



Formations au Centre Benoît Frachon



PORTER LE MANDAT DE SECRÉTAIRE DU CHSCT OU DE LA CSSCT

20 au 23 janvier 2020



Les financements de ce type de stage et les modalités de demande de congés sont spécifiques, il faut IMPÉRATIVEMENT prendre contact avec la FEREC.

Publics concernés :

. Militant-es qui ont fait au moins le niveau 1 travail santé : secrétaires de CHSCT ou de CSSCT, militants élus et mandatés ou futurs élus et mandatés.

Objectifs :

- . Répondre à de fortes attentes, construire un maillage fédéral en territoire ancré dans la démarche confédérale de transformation du travail
- . Nourrir l'activité travail santé, favoriser le travail en réseau, au niveau professionnel et interprofessionnel. Nourrir les autres formations fédérales.
- . Mettre en œuvre des repères fédéraux et résolutions confédérales
- . S'ancrer dans le « syndicalisme du réel », facteur de rapport de forces et de syndicalisation
- . Recréer du collectif, passer de la résistance individuelle à l'action collective
- . Exercer le mandat dans le cadre d'une réflexion, démarche et action collectives et organisées avec pour objectif de « remettre les travailleurs en mouvement », à partir de leur travail
- . S'appropriier outils et démarches pour transformer les situations de travail

METTRE L'ACTION SYNDICALE AU COEUR DES IRP

27 au 31 janvier 2020



Publics concernés :

- . Militant·es syndicaux exerçant ou devant exercer un mandat d'élu·e au CSE

Objectifs :

- . Permettre un travail commun entre les élu·es des différentes Organisations Syndicales du secteur privé
- . Porter un discours cohérent co-construit par tous
- . Porter par l'intermédiaire de ses élu·es son discours, ses revendications
- . Répondre aux besoins et attentes des salarié·es de son secteur
- . Assurer dans de bonnes conditions son mandat
- . Porter la parole de son OS, représenter les salarié·es
- . Co-construire la position élu·e CGT & syndicat
- . Identifier le rôle de l'élu·e et du/de la mandaté·e CGT
- . Identifier quelques techniques, outils et points d'appui pour exercer son mandat
- . Construire un dossier, une défense, l'argumenter...

ANIMER, DIRIGER UN SYNDICAT

9 au 13 mars 2020



Publics concernés :

- . Dirigeant·es et futurs dirigeant·es d'un syndicat ou d'une grosse section syndicale

Objectifs :

- . Renforcer le syndicalisme dans l'Éducation, la Recherche et la Culture en développant la qualité de vie syndicale
- . Porter un discours cohérent co-construit par tous
- . Renforcer la cohésion et la cohérence de l'organisation fédérée
- . Assurer dans de bonnes conditions son mandat
- . Porter la parole de son Organisation Syndicale
- . Co-construire la position élu·e CGT & syndicat
- . Identifier le rôle des animateur·trices d'un syndicat
- . Identifier quelques techniques, outils et points d'appui pour exercer son mandat.
- . Construire un dossier, l'argumenter...

CONSTRUIRE ET MENER UNE POLITIQUE FINANCIÈRE ET UNE VIE SYNDICALE

30 mars au 03 avril 2020



Publics concernés

- . Dirigeant·es en charge de la vie syndicale ou de la politique financière d'une organisation fédérée

Objectifs :

- . Identifier les fonctions principales de la vie syndicale et de la politique financière
- . Etablir un état d'organisation
- . Construire un plan de syndicalisation
- . Construire une politique financière en support de l'activité syndicale et revendicative

TRAVAIL SANTÉ Niveau 2

6 au 10 avril 2020



Publics concernés :

- . Militant·es du travail ayant déjà suivi le stage Travail Santé niveau 1

Objectifs :

- . À partir du réel et des enjeux du travail, travailler transversalement en territoire
- . Maîtriser les outils et démarches pour répondre aux sollicitations des salarié·es, anticiper sur toutes modifications des organisations de travail
- . Outils et démarches pour transformer le travail et repenser l'émancipation sociale

DEVENIR SENTINELLE DU TRAVAIL

(Observatoire FERC - CGT
des conditions de travail)

25 au 28 mai 2020



Publics concernés :

- . Militant·es syndicaux

Objectifs :

- . Co-construire l'action, l'outil fédéral
- . Pouvoir compter sur 1 référent·e formé
- . Identifier ce que sont les conditions de travail, les risques professionnels
- . Faire émerger le réel, identifier les origines et les sources de ce qui est en cause
- . Caractériser une organisation du travail
- . Travailler en réseau
- . Se protéger, protéger le collectif de travail, le syndicat
- . Agir pour enrichir l'action syndicale et transformer le travail

TRAVAIL SANTÉ Niveau 1

5 au 9 octobre 2020



Publics concernés :

- . Militant-es syndicaux

Objectifs :

- . À partir du réel et des enjeux du travail, travailler transversalement en territoire
- . Maîtriser les outils et démarches pour répondre aux sollicitations des salarié-es, anticiper sur toutes modifications des organisations de travail
- . Outils et démarches pour transformer le travail et repenser l'émancipation sociale

FAIRE VIVRE LES DROITS DANS LE PRIVÉ ET DANS LE PUBLIC (juridique niveau 1)

5 au 7 octobre 2020



Les agent-es publics sont de plus en plus amenés à travailler avec des salarié-es de droit privé et sont amenés à répondre à de plus en plus de demandes sur le droit privé

Publics concernés :

- . Agent-es publics titulaires et non titulaires
- Salarié-es du secteur privé

Objectifs :

- . Permettre aux camarades du secteur public d'appréhender le droit du travail et aux camarades du secteur privé d'appréhender le droit public
- . Connaître nos droits, quelle que soit notre organisation fédérée
- . Suivre et accompagner en tant que syndiqué-e une procédure contentieuse devant la juridiction administrative

ASSURER LA FONCTION D'ÉLU·E ET MANDATÉ·E DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

2 au 6 novembre 2020



Publics concernés

- . Ensemble des élu-es FERCGT des instances représentatives du personnel de la FPE.

Objectifs :

- . Assurer dans de bonnes conditions son mandat
- . Porter la parole de son OS, représenter les salarié-es
- . Co-construire la position CGT élu-e & syndicat
- . Identifier le rôle de l'élu-e et du/de la mandaté-e CGT
- . Identifier quelques techniques, outils et points d'appui pour exercer son mandat
- Construire un dossier, une défense, l'argumenter...

ÊTRE MILITANT·E DE LA TRANSFORMATION DU TRAVAIL ET IRP

30 nov. au 4 déc. 2020



Les financements de ce type de stage et les modalités de demande de congés sont spécifiques, il faut IMPÉRATIVEMENT prendre contact avec la FEREC.

Publics concernés :

. Militant·es du travail ayant déjà suivi un stage Travail Santé niveau 1

Objectifs :

- . Nourrir l'activité fédérale, favoriser le travail en réseau, au niveau professionnel et interprofessionnel. Nourrir les autres formations fédérales
- . Mettre en œuvre des repères fédéraux et résolutions confédérales
- . Maîtriser les outils et démarches :
 - pour répondre aux sollicitations des salarié·es
 - pour transformer le travail et repenser l'émancipation sociale
- . S'outiller pour intervenir sur la transformation du travail dans le champ professionnel, interprofessionnel
- . Assurer un mandat CHSCT / CSSCT

Membre d'un·e CHSCT / CSSCT

Si vous désirez faire cette formation dans le cadre de votre mandat d'él·u·e ou mandaté·e CHSCT, ou CSSCT, il faut contacter la fédération. Attention, la demande de congé est spécifique.







www.formationsyndicale.cgt.fr

Venez vous informer!

 **Si vous ne pouvez pas venir, consultez la formation en ligne**

Réunion d'information sans obligation d'achat, sans abonnement, sans engagement, sans contrepartie!

www.cgt.fr 





Fiche de pré-inscription

formations 2020

Je souhaite m'inscrire à aux formation-s suivante-s
(Cocher la-les case-s correspondante-s)
et j'envoie la fiche à mon syndicat

	Numéro	STAGES AU CENTRE BENOIT FRACHON (91)	Dates
<input type="checkbox"/>	01	Secrétaire du CHSCT, CSSCT	20 au 23 Janvier
<input type="checkbox"/>	02	Mettre l'action syndicale au cœur des IRP	27 au 31 janvier
<input type="checkbox"/>	03	Animer, diriger un syndicat	9 au 13 mars
<input type="checkbox"/>	04	Politique financière et Vie syndicale	30 mars au 3 avril
<input type="checkbox"/>	05	Travail Santé Niveau 2	6 au 10 avril
<input type="checkbox"/>	06	Sentinelles du travail	25 au 28 mai
<input type="checkbox"/>	07	Travail Santé Niveau 1	5 au 9 octobre
<input type="checkbox"/>	08	Stage juridique public / privé	5 au 7 octobre
<input type="checkbox"/>	09	Assurer un mandat d'élu dans la fonction publique d'État	2 au 6 novembre
<input type="checkbox"/>	10	Travail Santé Niveau 2 bis	30 novembre au 4 décembre
		STAGES D'ACCUEIL à MONTREUIL (93)	
<input type="checkbox"/>	11	Stage d'accueil des nouveaux syndiqués de région parisienne	6 et 7 février
<input type="checkbox"/>	12	Stage d'accueil des nouveaux syndiqués de région parisienne	9 et 10 avril
<input type="checkbox"/>	13	Stage d'accueil des nouveaux syndiqués de région parisienne	23 et 24 juin
<input type="checkbox"/>	14	Stage d'accueil des nouveaux syndiqués de région parisienne	17 et 18 novembre

Informations

FERC-CGT / 01 55 82 76 12 ou 01 55 82 76 15

ferc@cgt-fr

Fiche de pré-inscription

Recommandation	<p>1. Pour toute inscription à l'une de ces sessions de formation, vous devez OBLIGATOIREMENT remplir cette fiche et la renvoyer à la FERC CGT (ferc@cgt.fr) au moins 5 semaines avant le début de la première session pour laquelle une inscription est sollicitée.</p> <p>2. N'attendez pas la confirmation de votre inscription par la FERC, pour effectuer votre demande de congé ⁽¹⁾ pour formation syndicale auprès de votre employeur ou de votre administration. Il y aura toujours la possibilité de l'annuler même au dernier moment.</p> <p>3.</p> <p>⁽¹⁾ au moins un mois avant le début du stage, voir les modèles en page 7 et sur le site de la FERC ou dans le « courriel de la FERC » spécial formation syndicale</p>
Informations personnelles	Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____ Courriel : _____ Tel. : - - - - - Age : _____
Activités Syndicales	Syndicat CGT : _____ Mandat(s) : <input type="checkbox"/> DP <input type="checkbox"/> CSE <input type="checkbox"/> CHSCT/CSSCT <input type="checkbox"/> CT <input type="checkbox"/> CAP <input type="checkbox"/> CA <input type="checkbox"/> Défenseur-e syndical <input type="checkbox"/> Autres (préciser) _____ Responsabilités syndicales : <input type="checkbox"/> Secrétaire section <input type="checkbox"/> Secrétaire syndicat <input type="checkbox"/> Bureau syndicat <input type="checkbox"/> Trésorier <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : _____ Formation syndicale déjà suivie : <input type="checkbox"/> Formation d'accueil <input type="checkbox"/> Formation générale Niveau I <input type="checkbox"/> Formation générale Niveau 2 <input type="checkbox"/> Stages spécifiques, lesquels : _____

Le syndiqué		Accord du syndicat	
<input type="checkbox"/> J'ai envoyé ma.mes demande.s de congé.s à mon employeur		Avis :	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à suivre cette.ces formation.s		Signature et cachet :	
		Accord de l'union de syndicats	
Date	Signature	Avis :	
		Signature et cachet :	

Fiche à renvoyer à : ferc@cgt.fr